

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20211201-0112201-01-DR  
Reçu le 06/12/2021  
Publié le 06/12/2021

Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2021

Nombre de  
conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	24/11/21

L'an deux mille vingt un, le premier Décembre à 20 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, TAURAND François.

**Absents/Excusés :** BAGNAUD Jean-Philippe FOUQUET Camille, FELIX Dimitri, SEBAA Stéphane

**Secrétaire de séance :**

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°  
CM01122021-01

OBJET

*Décision  
modificative  
ICNE -Créance  
en non-valeur  
Assainissement*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le budget assainissement les intérêts courus non échus doivent être passer au compte 66112. La Trésorerie de Figeac a donné le montant des intérêts à passer soit 441.60 €.

La trésorerie de Figeac nous a transmis les créances en valeur pour un montant de 15.15€

De ce fait, il donc nécessaire de faire une décision modificative budgétaire pour alimenter le compte 66112 et 6541.

Dans le budget primitif, dans les dépenses de fonctionnement, il convient de transférer 500.00 € du compte 61528 dans le compte 6541 pour un montant de 50 € et 450 € au compte 66112.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer 500.00 € du compte 61528 dans le compte 6541 pour un montant de 50 € et 450 € au compte 66112.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 1er Décembre 2021

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 02 Décembre 2021  
et publication ou  
notification  
du 2 Décembre 2021*

Le Maire,  
Guy LACOUT.

